

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

Procès-Verbal

Le **05 mars 2019**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 février 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARREE, Xavier SALIOT, Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Sébastien COQUELIN, Adjoint,
Cécile PLANCHAIS (à c/du point 1), David FROGER, Marcel RAPINEL, Dany FRATTINI, Joëlle DEBROISE, Emmanuel CASADO, Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Stéphane LENFANT, André GUEDE, Karen FEVRIER, Benoît FOUCHER, Valérie LOUAZEL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Marie-Claude HELSENS à Karine PIQUET
Gilles BRIZAY à David FROGER
Michel ROZE à Anne CARREE
Elodie ROUL à Emmanuel CASADO

Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT
Brice BELLONCLE à Xavier SALIOT
Stéphanie BOURDAIS-GRELIER à Karen FEVRIER
Frédérique SÈVES-QUERRÉ à Valérie LOUAZEL

Absente excusée : Maud DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Louis HUBERT

Assiste également à la séance : Aurélien BOUGEARD, directeur général des services

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents lors de la séance,

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2019.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 5 MARS 2019

AFFAIRES GENERALES

Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

FINANCES LOCALES

1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Délibérations annexes

2. Subventions 2019 aux associations
3. Taux d'imposition 2019
4. Demandes de subventions liées aux investissements
5. BUDGET PRINCIPAL - Vote du Budget Primitif 2019
6. BUDGET PRINCIPAL – Ouverture d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
7. BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI POSTAL - Vote du Budget Primitif 2019
8. BUDGET ANNEXE ZAC DU PRIEURE - Vote du Budget primitif 2019
9. BUDGET ZA SUD - Vote du Budget primitif 2019
10. BUDGET ZAC MULTI SITES – Vote du Budget Primitif 2019
11. FONDS DE CONCOURS - Demande de subventions au titre des fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron pour l'exercice 2019

URBANISME

12. Enquête publique de déclassement du domaine public communal : abords de la résidence Duguay Trouin
13. Enquête publique de déclassement du domaine public communal : portion de l'impasse du Ruisseau (ZA la Rivière)

INTERCOMMUNALITE

14. Pays de Châteaugiron Communauté – Commune nouvelle de Piré-Chancé : modification des statuts et composition du Conseil Communautaire
15. Pays de Châteaugiron Communauté – Schéma directeur d'assainissement collectifs des eaux usées et des eaux pluviales : modification n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes

QUESTIONS DIVERSES

N° 2019.03.00 – Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

CONCESSIONS CIMETIERE et COLUMBARIUM				
N° Acte	Concessionnaire	Date	Durée en années	Emplacement
1646	ELIAS / BIGOT	11/01/2019	30	C1-N4
1647	VINATIER / CONTARDI Nicole	15/01/2019	15	C-0147
1648	GOMMEREL Christian	16/01/2019	15	E-0020
1649	LUCAS Gérard	17/01/2019	15	C-0011
1650	MAIGNAN / BLOT	18/01/2019	30	A-0009
1651	VINOUBE Paulette	22/01/2019	30	C-0162
1652	MOQUET David et Karine	24/01/2019	30	B-0017
1653	PLANTEGESNEST Bruno	29/01/2019	30	D-0090
1654	FERRE / GALLAIS Danielle	29/01/2019	30	D-0015 002
1655	CAILLARD Jeanne	04/02/2019	15	D-0091
1656	LEPRETRE Jean-Yves	21/02/2019	15	E-0096
1657	BROSSAULT Armel	25/02/2019	30	C-0016 002
RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE				
N° Acte	VENDEUR PROPRIETE	Date	Cadastre	Surface en m ²
18P0053	MEZENNIC Audren - 3, av. de Belle-Ile	02/01/2019	AB 0432	800
18P0054	SSCV le Chêne Joli - 5, rue de la Planche Grégoire	02/01/2019	AM 0332	1362 (*)
18P0055	DUPONT Pierre-François - 8, place de l'Europe	02/01/2019	AC 0627 et 0008	198
(*)	surface totale de la propriété cadastrale - emprise d'immeuble			
FINANCES				
ACTE	OBJET	Date		Montant HT €
DEVIS	BAHIER (Noyal) : retenue de terre en paillis d'ardoise et bois, route de Châteaugiron	30/01/2019		4 236,00

PREAMBULE

Mme LE MAIRE informe du dépôt sur table de nouveaux éléments concernant le budget de la ZAC du Prieuré du fait de modifications. Ce budget annexe a été ouvert il y a plus de 30 ans et la trésorerie affine les écritures d'ordre s'y rapportant. Mme le Maire demande l'autorisation, le Conseil n'ayant pas reçu ces informations, pour voter le budget du Prieuré sur la base de ces modifications d'ordre étant précisé que celles-ci n'influent pas sur la globalité du budget. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Noyal-sur-Vilaine est une ville dont la population a dépassé les 6.000 habitants ; le chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2019 est de 6.059 habitants. Le recensement vient d'être finalisé et les résultats précis seront communiqués sous deux ans. La commune continue à accueillir de nouveaux habitants au regard des constructions récentes et en cours. Le souhait de ce budget est de continuer la structuration de la commune dans les années à venir et de créer des équipements tels les vestiaires du stade Paul Ricard. Si le budget 2019 est fortement axé sur le sport, d'autres réalisations se poursuivent pour un meilleur cadre de vie des habitants, comme l'aménagement en deux phases du secteur Alexis Geffrault. Dans la continuité des liaisons douces réalisées, des aménagements cyclables sont inscrits avenue du Général de Gaulle et rue Francis Monnoyeur mais également les trottoirs entre les deux écoles l'Optimist et la Caravelle. Enfin, les problématiques importantes de réseaux d'assainissement et d'écoulement des eaux pluviales sont également parmi les points principaux de ce budget. La capacité d'autofinancement de la commune doit être suffisamment importante pour permettre la réalisation de ces projets. C'est le travail mené ces dernières années, en contenant les dépenses de fonctionnement. Cette part d'autofinancement représente 51% des investissements.

La commune a aussi la chance d'être dans une Communauté de Communes assez dynamique. La part reçue de la Communauté de Communes, sous forme, soit d'attribution de compensation, soit de fonds de concours représente 403.000 €, soit 64 % des subventions dont bénéficie la commune. Les aides de l'Etat, de la Région ou du Département étant faibles, la Communauté de Communes est le principal pourvoyeur financier de la collectivité. En recettes de fonctionnement, la Communauté de Communes est à hauteur de 1.268.000 €, y compris l'attribution de compensation.

Après quatre années sans recours à l'emprunt, la commune tout en réalisant de nombreux projets et en se développant a pu assoir sa situation financière déjà saine. Ainsi, sur ce budget 2019, la collectivité peut réaliser un équipement structurant d'importance nécessitant le recours à l'emprunt tel qu'évoqué au Débat d'Orientation Budgétaire.

Avant présentation par M. HUBERT, Mme le Maire précise que le budget annexe « Assainissement » sera soumis à approbation lors de la séance d'avril, tous les éléments n'étant pas connus à ce jour.

Considérant que la présentation d'un budget primitif suppose de reporter les résultats antérieurs, la vérification par la Perception des exercices 2018 a été sollicitée de façon anticipée.

Au moment de l'envoi des notes de synthèse, nous sommes encore dans l'attente de la réception des comptes de gestion définitifs par la Perception. En ce qui concerne le budget Assainissement, nous n'avons pas reçu le compte de gestion provisoire de la trésorerie et sans celui-ci on ne peut pas vous proposer de délibérer sur la reprise anticipée des résultats et le BP à ce Conseil Municipal.

Il vous est donc proposé une délibération de reprise anticipée des résultats 2018 pour chaque budget, cette reprise étant nécessaire pour le vote de l'ensemble des budgets primitifs 2019.

Le vote des comptes administratifs, de gestion et des affectations de résultats définitifs 2018 sera proposé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Au cours de la présentation budgétaire :

Mme LE MAIRE,

- **sur les charges de fonctionnement**, précise que certaines dépenses comme les fluides ou les assurances ne sont pas ventilés et affectés en globalité sur les services généraux, expliquant ainsi leur part importante dans la répartition présentée. En ce sens, M. HUBERT indique que si certains points restent à traiter, la ventilation comptable se précise progressivement.

- **sur les recherches d'économies**, redit le travail engagé depuis la baisse de la DGF. Si dans un premier temps, des économies rapides de budget ont pu être faites, les marges de manœuvre diminuent pour allier économie et maintien de qualité de service.

- **sur la répartition des dépenses de personnel**, indique que l'évolution du pôle « aménagement, services urbains, environnement », est liée à une reconfiguration de l'organisation. Les postes d'urbanisme précédemment rattachés aux services généraux sont dorénavant dans ce pôle d'aménagement et cadre de vie. Elle fait part également de la nécessité dans ce service, de faire appel à plusieurs recrutements et renforts en raison de nombreux arrêts maladie. Un contrat aidé, permettant d'accompagner une personne vers un retour à l'emploi, est aussi pris en charge sur ce pôle.
- **sur l'équilibre budgétaire 2019**, fait remarquer l'importance de l'épargne du budget de fonctionnement pour permettre les investissements.
- **sur les recettes fiscales**, précise que si la collectivité a une vue précise de la taxe d'habitation 2019, il n'y a toujours pas d'information sur la poursuite du dégrèvement ou la mise en place d'un nouvel impôt. Elle rappelle également que les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 2016. M. HUBERT indique que le produit de la taxe d'habitation représente 44 % des recettes fiscales et les taxes foncières (bâti et non bâti) 54 %.
- **sur les dépenses réelles de fonctionnement** et notamment l'augmentation des charges courantes, rappelle le lien avec l'augmentation de fréquentation, entre autres au niveau des services périscolaires, induisant par exemple, une augmentation du poste d'alimentation. Ce sont aussi des choix faits comme le développement des filières en bio et local, des actions préventives (curages réseaux, poteaux incendie,...) parfois nécessaires au maintien en état des équipements. Dans ces dépenses, il faut également tenir compte de la nouvelle obligation de recherche d'amiante lors des travaux de voirie. Même si la collectivité n'a pas d'obligation en la matière, il a également été estimé préférable de souscrire une assurance « dommages ouvrages » pour le projet des vestiaires sportifs. Il peut être ajouté au titre des dépenses spécifiques de 2019, l'organisation du « Rendez-Fou » nécessitant des crédits plus importants que pour le Bal-fou. La collectivité regarde cependant les économies possibles, tel le contrat avec Pro Club sur l'alimentaire mais également sur les produits d'entretien, vendus pour certains, sept fois moins chers à référence égale. Le principe en 2019 est comme les autres années, de contenir les charges. Cela n'empêche pas une augmentation, puisque les bases évoluent également (plus d'enfants, des contraintes supplémentaires et l'augmentation naturelle des salaires des agents).
- **sur les subventions aux associations**, rappelle que suite au travail fait sur les attributions, il a été décidé de revaloriser la participation aux associations employant au moins un salarié. Une provision de 3.000 € en faveur du sport est également prévue et cette enveloppe est désormais gérée par la commission « sport ».
- **sur la capacité financière prévisionnelle**, confirme le faible endettement (en dessous des 8 ans) et expose la nécessité d'avoir recours à l'emprunt pour continuer à répondre aux besoins de la population qui grandit et aménager les équipements adéquats ; c'est la raison du recours à l'emprunt. Il avait été prévu dans notre programme pluriannuel 2016/2020, 11 millions d'investissements. Avec ceux à réaliser en 2019 et 2020, on va arriver à ce qui était effectivement évoqué. On avait très clairement affiché dès le départ une période de temporisation sur l'investissement et de travail sur les dépenses de fonctionnement. Celle-ci nous permettait de nous préparer pour des investissements plus importants qui sont lourds à porter. Ce qui était affiché se poursuit et l'on a réussi à consolider une situation déjà saine.

Après la présentation budgétaire :

M. LENFANT remercie Mme le Maire et M. HUBERT de la présentation faite et remercie les services pour le travail réalisé étant conscient de l'investissement nécessaire. Il note les éléments positifs du budget proposé notamment en fonctionnement, sur la recherche et la réalisation d'économies, la progression des ressources fiscales et autres produits réels. Le contexte positif permet d'aboutir sur une reprise des investissements. Si globalement, il y a beaucoup de points sur lesquels son groupe est d'accord il reste des divergences, dans un certain nombre d'orientations : le PUP au Pâtis de la Fromière, les travaux énergétiques pour lesquels le montant inscrit est insuffisant. M. LENFANT, au regard de l'étude sur les déplacements marquant les efforts nécessaires en matière de déplacement cyclable, ne retrouve pas dans la proposition d'investissements, suffisamment de perspective sur ce point. De son point de vue, il faut avoir une véritable stratégie sur un maillage complet à l'échelle de la ville. Sur les travaux de la mairie, M. LENFANT redit les regrets de son groupe sur le choix des matériaux et notamment l'absence de chanvre, estimant important pour la commune d'avancer sur cette question. Même s'il a bien entendu les réserves émises, il note avec satisfaction la prévision de déplacement du skate-park. Egalement, l'opération des vestiaires du stade Paul Ricard inscrite au programme de son groupe est très favorablement accueillie. Si beaucoup d'éléments positifs ont été relevés sur les dépenses de fonctionnement il redit le désaccord de son groupe avec le choix du prestataire Pro Club sur les denrées alimentaires. M. LENFANT, sur la politique en ressources humaines, hormis un certain poste d'attaché remis en cause et contribuant à la légère augmentation constatée, indique au nom de son groupe, être en phase avec la proposition. Globalement, le groupe Vivre Noyal est d'accord sur les deux tiers de la proposition budgétaire mais votera contre le budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, au regard du tiers restant sur lequel il a émis des observations. Il précise également ne pas avoir de remarques particulières sur les différents budgets annexes.

M. HUBERT, sur les observations faites, précise que l'on peut effectivement toujours faire plus à condition d'avoir les moyens en face. Toutes les structures y compris professionnelles et associatives quand elles doivent gérer du personnel et voient leurs dotations diminuer, regardent les économies possibles. Si, comme présenté, le processus est simple au départ, il se complique progressivement.

Sur le choix de Pro Club, M. HUBERT redit les possibilités apportées en termes de gestion et pour lesquelles la commune n'était pas équipée. Une gestion identique en interne aurait nécessité des investissements et engendré des coûts importants. La solution Pro Club permet d'être opérationnel beaucoup plus rapidement.

Mme LE MAIRE se félicite des remerciements de M. LENFANT et estime important l'accord entre les deux groupes sur les deux tiers du budget cela signifiant la cohérence des choix faits. Si la situation financière favorable permet de faire des investissements importants, ça ne peut pas être partout en même temps. Le choix a été fait d'aller sur le sport, mais aussi sur les pistes cyclables : la piste cyclable de la Heurtelais et la traversée des RN 157 sont de très belles réussites. Cette dynamique va se poursuivre pour « le maillage à l'échelle de la ville ». Tout cela a déjà été évoqué en commissions « travaux » mais demande du temps, le budget n'étant pas extensible.

M. GUEDE, sur les économies d'énergie, rappelle qu'une enveloppe de 50.000 € est affectée depuis 2010 pour améliorer l'efficacité énergétique. A cette époque, une étude menée par la municipalité avait permis de répertorier les travaux à faire et un suivi de réalisation avait été mis en place. Il regrette ne plus avoir ce suivi et de ne pas avoir de détail de la somme de 56.000 € inscrite sur ce budget. Il sollicite en ce sens un bilan des actions menées. De même, il s'interroge de la somme (100.000 €) inscrite pour les pistes cyclables, ce montant lui semblant faible pour une réalisation de qualité. Il sollicite également des informations sur les travaux de voirie et d'enrobés devant être réalisés et regrette un manque de consultation sur ce dossier mais également dans d'autres cas.

Mme LE MAIRE rappelle que les travaux font l'objet d'une étude en commission comme ceux de l'avenue du Général de Gaulle. La voirie nécessite une certaine technicité et est suivie par les services techniques. On ne refait pas une voirie sur une simple impression et les actions sont différentes suivant l'état et la qualité de l'enrobé. Toutefois, il peut être envisagé des temps d'information en commission sur ce dossier comme celui des travaux d'énergie.

M. COQUELIN rappelle qu'en dehors des budgets spécifiques alloués aux travaux d'économie d'énergie ou aux pistes cyclables, des opérations comme la ZAC du Prieuré ou comme le stade Paul Ricard intègrent également des travaux sur ces thèmes.

M. FOUCHER souhaite avoir plus d'informations sur l'étude du pôle de la gare, à savoir le niveau d'ambition du projet : pôle multimodal ou simple extension de parking ?

Mme LE MAIRE précise que cette étude est en lien avec la Région via le Pays de Rennes. Il est important que la commune y participe, une réflexion étant à mener sur le devenir de cet espace. Actuellement c'est un parking. Est-ce qu'il faut continuer à faire des places de parking et où ? Comment répondre au développement de la gare ? Est-ce un lieu de vie pour les habitants ? C'est l'axe de cette étude. L'aspect multimodal est fondamental, ce site étant déjà un accès au train, au bus et aux pistes cyclables. Dans ce cadre, l'objectif n'est pas un simple aménagement de parking, mais plutôt d'un pôle. Beaucoup de personnes prennent le train et c'est un moyen très facile d'accès à Rennes. Il faut le favoriser et le développer au regard de la saturation de la RN 157.

Pour clore le débat, Mme LE MAIRE remercie les services représentés par Lucie VOISIN, directrice. C'est un moment important et lourd pour le service. L'objectif est de donner les informations les plus précises aux élus et faciliter la compréhension. Elle remercie également Aurélien BOUGEARD qui a assuré le suivi des différentes étapes budgétaires.

N° 2019.03.01 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Présentation : Louis HUBERT

Il est prévu la possibilité de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif (qui peuvent être votés dans un second temps avant le 30 juin de chaque exercice). Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, en même temps que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2018.

Considérant :

- l'article L2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,
- l'instruction comptable M14,
- les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2018	5.098.444,93	6.413.758,26
	Résultats 2017 à reporter	0	0
	Résultat à affecter		1.315.313,33
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2018	2.672.263,65	2.641.776,98
	Résultats 2017 à reporter	778.809,13	
	Solde global d'exécution	- 809.295,80	

Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement	0	0
	Investissement	721.164,88	317.149,25

Résultats cumulés 2018		9.270.682,59	8.608.831,64
------------------------	--	--------------	--------------

Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en section d'investissement (cpte 1068)		1.315.313,33
------------------------	--	--	---------------------

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOpte** pour le budget 2019, la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET CENTRE DE TRI		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2018	38.449,24	61.509,35
	Résultats 2017 à reporter		
	Résultat à affecter		23.060,11
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2018	29.240,37	23.690,82
	Résultats 2017 à reporter		2.594,98
	Solde global d'exécution	-2.954,57	

Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement		
	Investissement		

Résultats cumulés 2018		67.689,61	87.795,15
------------------------	--	-----------	-----------

Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en section d'investissement (compte 1068)		23.060,11
------------------------	--	--	------------------

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOpte** pour le budget 2019, la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ZAC DU PRIEURE		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2018	658.940,34	1.468.693,06
	Résultats 2017 à reporter		1.771.463,05
	Résultat à affecter		2.581.215,77
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2018	0,00	0,00
	Résultats 2017 à reporter	611.393,85	
	Solde global d'exécution	-611.393,85	

Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement		
	Investissement		

Résultats cumulés 2018		1.270.334,19	3.240.156,11
------------------------	--	--------------	--------------

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOpte** pour le budget 2019 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ZA SUD		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2018	652,00	47.251,56
	Résultats 2017 à reporter		1.474.946,44
	Résultat à affecter		1.521.546,00
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2018		
	Résultats 2017 à reporter	1.474.138,82	
	Solde global d'exécution	-1.474.138,82	

Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement		
	Investissement		

Résultats cumulés 2018		1.474.790,82	1.521.546,00
------------------------	--	--------------	--------------

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOpte** pour le budget 2019, la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus ;
- **D'AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

N° 2019.03.02 à 04 - Délibérations annexes

Préalablement au vote du budget, les questions suivantes doivent faire l'objet de délibérations annexes spécifiques :

- Subventions aux associations
- Taux d'imposition
- Demandes de subventions liées aux programmes d'investissement

N° 2019.03.02 - Subventions 2019 aux associations

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Il vous est proposé de prendre une délibération fixant le montant global des subventions portées à l'article 65748, à la somme de 288.500,00 € et procédant à leur répartition suivant la proposition examinée par la commission municipale du 22 janvier 2019 et du 26 février 2019 (suite à compléments) et telle que présentée dans les documents annexes ci-joints.

Il est à noter que les subventions inscrites spécifiquement pour des manifestations ne seront versées que si celles-ci sont programmées.

La commission Finances réunie sur ce sujet a émis un avis favorable unanime sur l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (MM. HUBERT, RAPINEL et FROGER, concernés en tant que présidents d'associations, ne prennent pas part au vote).

- **APPROUVE** les subventions attribuées au titre de l'exercice 2019.

N° 2019.03.03 - Taux d'imposition 2019

Présentation : Louis HUBERT

Le montant des recettes fiscales 2019 a été calculé à partir des bases prévisionnelles transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le produit attendu pour chaque impôt est détaillé en annexe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** en 2019 du maintien des taux actuels soit :



	Taux 2005	Taux 2006 à 2011	Taux 2012 à 2015	Taux 2016 à 2019
Taxe d'habitation	14,70 %	13,96 %	14,31 %	14,95 %
Foncier bâti	15,85 %	15,85 %	16,25 %	16,98 %
Foncier non bâti	36,00 %	34,19 %	35,04 %	36,62 %

N° 2019.03.04 - Demandes de subventions liées aux investissements

Présentation : Louis HUBERT

Diverses subventions ont été inscrites au programme des investissements 2019.

Il convient de prendre une délibération sollicitant ces subventions auprès des organismes d'où elles sont attendues (Etat, Région, Département, Communauté de Communes...).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **SOLLICITE** les subventions relatives au programme des investissements 2019 auprès des organismes concernés.

N° 2019.03.05 - Vote du Budget Primitif 2019

Présentation : Louis HUBERT

Le projet de budget 2019 soumis à votre approbation a été examiné par la commission « Finances » lors de ses diverses réunions.

Il vous est présenté en détail sur les documents ci-joints.

- Les dépenses et recettes inscrites à la section de fonctionnement se présentent comme suit :

DEPENSES		6.703.759,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1.507.222,00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	621.582,00
61	SERVICES EXTERIEURS	550.600,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	307.040,00
635	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	28.000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2.945.000,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	47.000,00
633	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR SALAIRES	41.500,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2.856.500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	438.500,00
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION / IMPOTS ET TAXES	2.000,00
66	CHARGES FINANCIERES	203.200,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2.500,00
022	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVUES	40.000,00
66	CHARGES FINANCIERES I.C.N.E	-3.800,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	201.489,94
023	VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	1.367.647,06
RECETTES		6.703.759,00
70	PRODUITS des SERVICES, du DOMAINE et des VENTES	611.865,00
73	IMPOTS ET TAXES	4.594.151,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	617.373,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	839.100,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	10.000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	30,00
77	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS	11.000,00
72	TRAVAUX EN REGIE	20.000,00
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES	240,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** la section de fonctionnement telle que présentée ci-avant.

- Les dépenses et recettes inscrites à la section d'investissement se présentent comme suit :

DEPENSES		5.888.159,64
16	REMBOURSEMENT DE CAPITAL	873.000,00
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	3.833.123,84
	◆ NON INDIVIDUALISEES	1.510.356,31
20	- ETUDES	30.074,00
21	- ACQUISITIONS	177.167,60
23	- BÂTIMENTS/TERRAINS	195.289,60
23	- VOIRIE (dont eaux pluviales)	850.177,70
23	- ESPACES VERTS	43.008,04
23	- ECLAIRAGE PUBLIC	141.739,37
23	- ENVIRONNEMENT	72.900,00
23	◆ OPERATIONS	2.322.767,53
	- EQUIPEMENTS SPORTIFS	90.000,00
	- TRANSFERT DES SERRES MUNICIPALES	7.728,60
	- AMENAGEMENT COMBLES DE LA MAIRIE	18.469,67
	- PLAN VELO (Pont RN 157)	88.894,17
	- VESTIAIRES ET ESPACES DE CONVIVIALITE – COMPLEXE SPORTIF P. RICARD	1.050.000,00
	- AMENAGEMENT SECTEUR ALEXIS GEFFRAULT	800.000,00
	- DÉPLACEMENT SKATE PARK	15.000,00
	- POSE DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE (BAV)	5.000,00
	- AMENAGEMENT Av. GENERAL DE GAULLE	102.946,86
	- SALLE MUNICIPALE RUE A. GEFFRAULT	23.475,71
	- INFRASTRUCTURES RESEAUX	34.372,52
	- ETUDES	56.880,00
	- ETUDES ET TRAVAUX SUITE A CONCERTATION (réunion de quartier, conseil des sages/jeunes)	30.000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	30.000,00
	VERSEMENT PART INTERCOMMUNAL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	202.500,00
	DEPENSES D'ORDRE	140.240,00
	(Amortissement subvention, travaux en régie, avances forfaitaires)	140.240,00
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	809.295,80

RECETTES		5.888.159,64
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4.199.022,64
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 2018	1.315.313,33
10	RECETTES	342.685,00
10222	F.C.T.V.A. (fonds de compensation TVA)	292.685,00
10223	Taxe d'aménagement	50.000,00
13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	630.570,13
13	REMBOURSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT	195.397,00
024	CESSIONS	224.450,00
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE BUDGETAIRE	1.490.607,18
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1.689.137,00
021	VIREMENT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2018	1.367.647,06
28	AMORTISSEMENTS SUR 2017	201.489,94
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	120.000,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre du groupe d'opposition,

- APPROUVE la section de fonctionnement telle que présentée ci-avant.

N° 2019.03.06 – BUDGET PRINCIPAL : Ouverture d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Présentation : Louis HUBERT

L'un des principes budgétaires repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs années, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.

La procédure des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

La procédure améliore la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L'équilibre budgétaire s'apprécie alors en tenant compte des seules inscriptions annuelles correspondant aux Crédits de Paiement (CP).

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP induit une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition prévisionnelle dans le temps et les moyens financiers.

Le suivi et l'actualisation des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif) lors de laquelle il peut être statué de révision, d'annulation ou de modification de la répartition pluriannuelle.

Il convient donc de délibérer afin d'actualiser les montants des deux opérations inscrites au Budget Principal 2019 :

- **La construction de vestiaires, espace de convivialité et aménagement des abords au complexe sportif Paul Ricard**

Le coût estimatif de cette opération est de 2.202.116,88 € TTC (MOe + Tvx stade PRO + autres honoraires)

Projet	Opération	AP/ TOTAL (TTC)
Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard	18002 – Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard	2.202.116,88 €

L'engagement pluriannuel des dépenses est prévu comme suit :

CP/crédit budgétaire	2018	2019	2020	Total
Dépenses prévisionnelles	48.420,06€	1.050.000€	1.103.696,82€	2.202.116,88€

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours et subventions sollicités auprès du Pays de Châteaugiron, la Région, le Département, l'Etat, la Fédération Française de Football, l'emprunt et l'autofinancement.

- **L'aménagement du secteur Alexis Geffrault**

Le coût estimatif de cette opération est de 1.832.486,93 € TTC (MOe + Tvx + effacement des réseaux)

Projet	Opération	AP/ TOTAL (TTC)
Aménagement du centre-ville secteur Alexis Geffrault	18003 – Aménagement du secteur Alexis Geffrault	1.832.486,93 €

CP/crédit budgétaire	2018	2019	2020	Total
Dépenses prévisionnelles	155.458,92€	800.000,00€	877.028,01€	1.832.486,93 €

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours libres sollicités auprès du Pays de Châteaugiron, le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie), l'emprunt et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2019 sont inscrits au budget 2019 sur l'opération concernée.

N° 2019.03.07 – BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI POSTAL - Vote du budget Primitif 2019

Présentation : Louis HUBERT

Suivant présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « Centre de Tri Postal », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 61.850,00 € en section de fonctionnement et de 34.260,11 € en section d'investissement.

N° 2019.03.08 - BUDGET ANNEXE ZAC DU PRIEURE - Vote du budget primitif 2019

Présentation : Louis HUBERT

Suivant présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « Zac du Prieuré », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4.186.062,93 € en section de fonctionnement et de 1.667.842,49 € en section d'investissement.

N° 2019.03.09 – BUDGET ANNEXE ZA SUD - Vote du budget primitif 2019

Présentation : Louis HUBERT

Suivant présentation du Budget,**Le Conseil Municipal,****Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « ZA Sud », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.521.546,00 € en section de fonctionnement et de 1.474.138,82 € en section d'investissement.

N° 2019.03.10 – BUDGET ANNEXE ZAC MULTI-SITES - Vote du budget primitif 2019

Présentation : Louis HUBERT

Suivant présentation du Budget,**Le Conseil Municipal,****Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « Zac Multi-Sites », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 115.000,00 € en section de fonctionnement et de 115.000,00 € en section d'investissement.

N° 2019.03.11 – FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS: Demande de subvention au titre des fonds de concours du Pays de Châteaugiron Communauté pour l'exercice 2019

Présentation : Louis HUBERT

Les programmes d'investissements 2019 inscrits au Budget Primitif sont présentés en séance. Certaines opérations sont éligibles au titre des Fonds de Concours (FDC) du Pays de Châteaugiron Communauté (PCC) et pour lesquelles il convient de solliciter formellement le soutien financier :

- Aménagement d'une aire de lancer au stade municipal

Investissement	Financement prévisionnel	
	Fonds de concours Club Intercommunal d'Athlétisme (50%)	Autofinancement Commune (50%)
Coût (HT)		
33 300 €	16 650 €	16 650 €

- **Collecte des déchets** : travaux de génie civil pour la mise en place d'une Borne d'Apport Volontaire (BAV) pour Journaux, Revues et Magazine (JRM) Avenue du Prieuré.

Investissement	Financement prévisionnel	
	FDC PCC – forfait (1500€/BAV) (36 %)	Autofinancement (64%)
Coût (HT)		
4 160 €	1 500 €	2 660 €

- **Travaux de performance énergétique** - divers travaux 2019 sur bâtiments : Mairie, Marelle, Intervalle, Caravelle, Hermine, Maison du sport et salle de tennis (interventions sur menuiserie, isolation, éclairage)

Investissement	Financement prévisionnel	
	FDC PCC thématiques (20%)	Autofinancement (80%)
Coût (HT)		
47 090 €	9 418 €	37 672 €

- **Aires de jeux** : mise en place de modules supplémentaires aux aires de jeux du Chêne Joli et du Clos Paisible (changement glissière du toboggan + mise en place d'un tourniquet)

Investissement	Financement prévisionnel	
Coût (HT)	FDC PCC thématiques (20%)	Autofinancement (80%)
8 250 €	1 650 €	6 600 €

- **Plan vélo** : aménagement de deux pistes cyclables rue Monnoyeur (du stade au rond-point du stade) (50.000 € HT) et avenue du Général de Gaulle (55.000 € HT)

Investissement	Financement prévisionnel	
Coût (HT)	FDC PCC thématiques (50%)	Autofinancement (50%)
105 000 €	52 500 €	52 500 €

Afin de disposer d'une vue globale des sollicitations faites auprès du PCC sur l'exercice 2019, sont rappelées ci-dessous les demandes validées lors de Conseils Municipaux précédents relatives à l'accessibilité, à la construction des vestiaires, stockages et espaces de convivialité au stade Paul Ricard et pour lesquelles il était nécessaire de solliciter la DETR avant le 14 janvier 2019.

- *Programmation Ad'AP 2019 (DCM du 17/12/2018)*

Investissement	Financement prévisionnel		
Coût (HT)	FDC PCC Accessibilité (20%)	DETR Etat (29%)	Autofinancement (51%)
10 960 €	2 192 €	3 213 €	5 555 €

- *Vestiaires et espaces de convivialité au Stade Paul Ricard (DCM du 17/12/2019)*

Investissement	Financement prévisionnel					
Coût (HT)	FDC thématique PCC (48.2%)	Contrat Pays Région (6.4%)	Contrat PCC Département (5.5%)	DETR Etat (7.7%)	FFF (3.2%)	Autofinancement (29%)
1 560 050 €	753 051 €	100 182 €	85 350 €	120 000 €	50 000 €	451 467 €

Synthèse par fonds de concours sollicité au titre de l'exercice 2019 :

Fonds sollicités (et opérations)	Fonds de concours sollicités
FDC thématique (aire de lancer, aires de jeux, vestiaires)	642 320 €
FDC thématique (Bornes Apport Volontaire)	1 500 €
FDC thématique (Accessibilité)	2 192 €
FDC thématique (Performance énergétique divers bâtiments, panneaux photovoltaïques vestiaires)	17 918 €
FDC Plan vélo (rue Monnoyeur et avenue Général de Gaulle)	52 500 €
FDC libres (Aménagements extérieurs vestiaires)	95 531 €
Total	811 960 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** les opérations listées ci-dessus et leurs modalités de financement en complément des décisions prises lors des séances antérieures ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Pays de Châteaugiron Communauté au titre des fonds de concours 2019 pour ces opérations ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

N° 2019.03.12 – URBANISME : Enquête Publique de Déclassement du Domaine Public Communal : Abords de la résidence Duguay-Trouin

Présentation : Sébastien COQUELIN

La société Aiguillon-Construction, bailleur social propriétaire de 40 appartements situés rue Duguay-Trouin (n° 8 à 18), a émis le souhait de vendre ses logements, prioritairement aux locataires occupants, dans le cadre d'une copropriété.

La mise en place de cette copropriété nécessite également l'acquisition des espaces verts autour des bâtiments ainsi que des parkings dédiés et de la voie interne desservant les places de stationnement.

Pour rappel, le 26 mars 2018, le conseil municipal a émis un avis favorable à la vente par la Société Aiguillon-Construction, de ses appartements situés rue Duguay-Trouin, induisant la cession foncière des abords, proposée au prix global de 170.000 € HT, suivant avis de France Domaine.

Préalablement à la cession proprement dite, qui devra faire l'objet d'une nouvelle décision du Conseil Municipal, les espaces concernés faisant partie du domaine public communal doivent faire l'objet d'une enquête publique de déclassement, avant leur aliénation.

Cette enquête doit se dérouler du 7 mars au 22 mars 2019.

La commission « Urbanisme » réunie le 06 février 2019 a émis un avis favorable unanime sur le projet de déclassement.

Sur question de M. LENFANT, M. COQUELIN confirme le maintien de la servitude de passage entre les deux bâtiments, notamment pour les réseaux d'assainissement.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission « Urbanisme » du 6 février 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de déclassement concernant les abords de la résidence Duguay-Trouin tels que présentés ci-avant, étant précisé que le Conseil Municipal sera amené à délibérer de nouveau sur la vente effective après enquête publique ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

N° 2019.02.13 – URBANISME : Enquête Publique de Déclassement du Domaine Public Communal : Portion Impasse du Ruisseau – zone d'activités de la Rivière

Annexe B2

Présentation : Sébastien COQUELIN

La Société LE CALVEZ, spécialisée dans le transport frigorifique et la logistique, implantée sur la zone d'activités de la Rivière, a sollicité la commune pour l'acquisition du tronçon de voie communale longeant sa propriété. Il s'agit d'une portion de l'impasse du Ruisseau.

En effet, ce tronçon dessert actuellement deux entités appartenant à la société, composées à la fois de bureaux et d'entrepôts. Cette acquisition lui permettra d'optimiser son organisation interne, tant pour la circulation des véhicules de l'entreprise que pour l'utilisation de ses bâtiments.

La cession proprement dite doit faire l'objet d'une décision ultérieure du conseil municipal, dès lors que les services de France Domaine auront été sollicités.

Cependant, préalablement à l'aliénation, la portion de voie concernée doit être déclassée dans le cadre d'une enquête publique.

Cette enquête doit se dérouler du 7 mars au 22 mars 2019.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission « Urbanisme » réunie le 6 février 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de déclassement concernant la portion de l'impasse du Ruisseau telle que présentée ci-avant, étant précisé que le Conseil Municipal sera amené à délibérer de nouveau sur la vente effective après enquête publique.

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- **AUTORISE** Mme le Maire à engager la prestation de bornage auprès d'un géomètre, si nécessaire.

N° 2019.03.14 – INTERCOMMUNALITE – PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE – COMMUNE NOUVELLE DE PIRE-CHANCE : modification des statuts et composition du Conseil Communautaire

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

La Commune nouvelle de Piré-Chancé, regroupant les communes historiques de Piré-sur-Seiche et Chancé, a été créée le 1^{er} janvier 2019.

L'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les statuts communautaires mentionnent notamment la liste des communes membres de l'établissement.

La liste des membres du Pays de Châteaugiron Communauté doit donc évoluer au regard de la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé, en lieu et place des communes historiques de Piré-sur-Seiche et Chancé, membres de la Communauté de communes.

Par ailleurs, selon l'article L.5211-6-2 3° du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'une commune nouvelle est constituée en lieu et place de communes membres d'une même communauté, la commune nouvelle dispose du nombre de sièges de conseillers communautaires correspondant à la somme des sièges dont disposaient les communes fondatrices.

Si à la suite de cette opération, la commune nouvelle obtient plus de la moitié des sièges du conseil communautaire, ou si elle obtient un nombre de sièges supérieur au nombre de ses conseillers municipaux, il est procédé à un écrêtement des sièges excédentaires. Les sièges excédant 50% du nombre total des sièges du conseil communautaire sont retirés à la commune nouvelle et répartis entre les autres communes membres de la communauté à la plus forte moyenne.

La somme des conseillers communautaires de la commune nouvelle (4) étant inférieure à la moitié de l'effectif du Conseil communautaire (32), et qu'elle n'excède pas le futur effectif du conseil municipal de la commune nouvelle (29), les Conseillers communautaires sortants sont reconduits dans leur mandat (article L. 5211-6-2 1° a) du CGCT) :

Commune	Nb de conseillers communautaires	Noms
Piré-sur-Seiche	3	- Dominique DENIEUL - Sophie CHEVALIER - Jean-Benoît DUFOUR
Chancé	1 (+ 1 suppléant)	- Jean LÉBOUC - Michel RIOU (suppléant)

Par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2018, la Commune de Chancé disposait d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant, la loi prévoyant l'existence d'un conseiller suppléant pour les communes de moins de 1 000 habitants représentées au Conseil communautaire par un unique délégué titulaire.

Au 1^{er} janvier 2019, la Commune nouvelle de Piré-Chancé disposant de plus d'un siège de conseiller communautaire au sein de la communauté, elle ne disposera pas de conseiller suppléant.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 17 janvier 2019 a acté la composition du Conseil Communautaire et la liste des communes membres du Pays de Châteaugiron Communauté. Chaque commune du Pays de Châteaugiron Communauté doit également approuver ces termes statutaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- PREND ACTE :

- de la composition du Conseil Communautaire ;
- de la liste des communes membres du Pays de Châteaugiron Communauté ;

- AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

N° 2019.03.15 – INTERCOMMUNALITE – PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE : Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales – Modification n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'article 28 de l'ordonnance sus-citée,
Vu la convention constitutive du groupement de commande signée le 23 mai 2018,
Vu le projet d'avenant à la convention annexé,

La loi NOTRe du 7 août 2015 relative à l'organisation territoriale de la République prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences 'Eau et Assainissement' au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

et, d'autre part, que la compétence 'gestion des eaux pluviales urbaines' n'est plus rattachée à la compétence 'assainissement' et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Afin d'anticiper ce transfert de compétences, les communes du Pays de Châteaugiron Communauté ont souhaité, dans le prolongement de l'étude diagnostic réalisée en 2016 par l'intercommunalité, réaliser un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

Pour mémoire, le groupement de commandes, autorisé par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, a été retenu comme la solution la plus pertinente pour réaliser des économies d'échelle tout en mutualisant la procédure de passation du (des) marché(s).

Conformément à son statut de pouvoir adjudicateur, la Commune de Piré-sur-Seiche a été désignée coordonnateur du groupement de commandes. Au regard de la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé au 1^{er} janvier 2019, il convient de modifier la convention de groupement de commandes, afin d'acter cette modification juridique. L'avenant à la convention est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification de la convention de groupement de commandes, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement ;
- **AUTORISE** le Maire de Piré-Chancé à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement de commandes, en tant que coordonnateur, pour le compte des communes, ou tout autre document relatif, y compris tout avenant.

N° 2019.03.16 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Etude de trafic

M. FOUCHER indique que l'étude sur les trafics réalisée en 2018 et présentée en commission « Travaux / Urbanisme » en début d'année, propose plusieurs orientations et même un calendrier de programmation. Le groupe Vivre Noyal estime important d'avoir la possibilité d'en discuter en Conseil Municipal avant étude avec le Département, la métropole ou l'Etat. Certaines propositions faites semblent intéressantes mais d'autres ne seraient pas à retenir.

Mme LE MAIRE précise que cette étude a été présentée au Département, à l'Etat, à la Région, au Pays de Rennes et à la Communauté de Communes. Elle se dit assez satisfaite que la ville de Noyal-sur-Vilaine arrive à réunir tous les interlocuteurs de ce sujet, la problématique du transport, n'étant pas une problématique communale. Cela va au-delà et il y a beaucoup de réflexions en cours. La commune estimait important d'apporter sa pierre à l'édifice. Certaines orientations ne dépendront pas de la commune, il faut en être conscient. Quand il s'agit de la route Nationale, il est possible d'alerter l'Etat sur les difficultés régulières et c'est aussi le rôle de cette étude. Celle-ci confirme ce que tout le monde savait mais ne voulait pas forcément entendre, à l'instar de l'Etat qui a des fois du mal à admettre la réalité de terrain. D'autres points de cette étude feront cependant l'objet de discussions au niveau des commissions. Rennes Métropole et la Région sont en réflexion sur une étude, la Communauté de Communes via la prochaine loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) va devoir se prononcer sur des prises de compétences de mobilité. Cette étude entre dans ce processus et les élus en discuteront au fur et à mesure.

2/ Nettoyage des chantiers

Mme LOUAZEL sollicite la possibilité d'un nettoyage aux abords des chantiers de construction au regard de la dangerosité, notamment pour les deux roues par temps de pluie.

M. COQUELIN s'agissant du chantier du Bd Barbot, indique appeler très régulièrement le directeur du programme, voire plusieurs fois par semaine. S'il est vrai que la météo ne leur a pas été favorable, la qualité du nettoyage s'est dégradée progressivement et l'épaisseur de boue s'est épaissie.

Mme LE MAIRE précise que plusieurs personnes, élus ou agents, interviennent et alertent sur les différents chantiers. Si les désagréments (boue ou poussière) sont inévitables, il faut qu'ils restent raisonnables.

3/ Grand débat national

M. GUEDE au regard des articles parus dans les journaux sur l'organisation des grands débats dans différentes communes, estime que celui organisé à Noyal n'a pas fait l'objet d'une communication suffisante.

Mme LE MAIRE confirme la communication faite sur les différents supports de la commune et notamment sur les panneaux lumineux. Elle rappelle que chacun peut participer au débat qu'il souhaite et n'est pas tenu de le faire dans sa commune ou sa communauté de communes. Suivant les retours de plusieurs communes, la participation ne semble pas très importante. D'autres choix d'expression étaient ouverts et peut-être préférés, comme les cahiers de doléances ou via Internet. Les cahiers ont été adressés à la Préfecture qui va maintenant les analyser.

Suite à question de M. GUEDE lors d'une précédente séance, une seule personne avait fait une remarque sur la commune et il ne s'agissait pas d'un problème de fond.

5/ Remerciements :

- Merci au comité de jumelage qui a organisé avec le Conseil Municipal des Jeunes une rencontre via Skype dans trois pays européens : Norvège, Allemagne avec le jumelage d'Haigerloch et Pologne avec le comité de jumelage de Châteaugiron.

- Environ 100 personnes étaient présentes pour le Grand Débat national qui s'est déroulé à la salle Tréma le mercredi 27 février. Mme le Maire remercie les habitants pour leur participation et l'intérêt qu'ils portent à notre pays.

- Bravo à l'Atelier d'à Côté qui propose une très belle exposition sur le thème « Flowers ». Une autre partie de l'exposition se tiendra à la médiathèque dans deux semaines.

6/ Agenda

- Conseil municipal : lundi 1^{er} avril, lundi 6 mai, mardi 11 juin, lundi 8 juillet

- Réunion associations sportives : mercredi 20 mars, 20h00

- Conseil communautaire : jeudi 14 mars

- Commission : urbanisme- travaux : jeudi 21 mars, 19h00

- CCAS : mercredi 27 mars, 18h30

M. SALIOT indique que les utilisateurs des vestiaires du stade ne pourront plus utiliser les locaux à partir du 31 mars. Les travaux de démolition devraient débuter à la mi-avril. Les travaux de construction commenceront quant à eux, début juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h46.

Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**